

NOUVEL EXAMEN DE LA QUESTION
DU FUTUR GOUVERNEMENT DE LA PALESTINE

PROTECTION DES AVOIRS MATERIELS DU GOUVERNEMENT DE LA PALESTINE

Lettre de la délégation du Royaume-Uni
au Secrétaire général des Nations Unies

New-York, 6 mai 1948

Etant donné que le mandat pour la Palestine prendra fin le 15 mai prochain, et en considération du fait que plusieurs organes de l'Organisation des Nations Unies sont actuellement saisis de la question palestinienne, j'ai reçu instruction de vous prier de vouloir bien porter à la connaissance des organes intéressés que des risques graves, de pillage ou de dommages divers, menacent les avoirs matériels du Gouvernement de la Palestine si des dispositions appropriées ne sont pas prises pour leur protection. Ces avoirs comprennent entre autres :

1. Des bâtiments;
2. Des installations, des machines et des approvisionnements (l'imprimerie du Gouvernement à Jérusalem, notamment, contient des machines de valeur);
3. Les archives et la comptabilité des divers services du Gouvernement.

Mon Gouvernement serait heureux de connaître aussitôt que possible les mesures proposées pour la protection de ces avoirs.

(signé) Alexander CADOGAN
